

## ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2017

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 25 janvier 2017, à 17 h 30, au 399, rue Saint-Joseph Est, Québec, à la salle Armand-Trottier.

Sont présents :  
Rémy NORMAND, président  
Marie France TRUDEL, vice-présidente  
Yvan BOURDEAU  
Anne CORRIVEAU  
Myriam RÉGNIER  
Suzanne VERREAULT  
Patrick VOYER

Sont absents :  
France HAMEL  
Laurent PROULX

### FORMANT QUORUM

Sont aussi présents :  
Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale  
Alain MERCIER, directeur général

#### 1. Adoption de l'ordre du jour

##### Résolution 17-1

*Sur proposition de M<sup>me</sup> Anne Corriveau, appuyée par M<sup>me</sup> Suzanne Verreault, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.*

*Adoptée à l'unanimité*

#### 2. Période de questions du public

Monsieur le président invite les personnes présentes à la période de questions.

#### 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 30 novembre 2016

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

##### Résolution 17-2

*Sur proposition de M<sup>me</sup> Myriam Régnier, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 30 novembre 2016, tel que présenté.*

*Adoptée à l'unanimité*

#### 4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 22 décembre 2016

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

##### Résolution 17-3

*Sur proposition de M<sup>me</sup> Marie France Trudel, appuyée par M<sup>me</sup> Anne Corriveau, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 22 décembre 2016, tel que présenté.*

*Adoptée à l'unanimité*

## 5. Dossiers soumis au conseil d'administration

### **DG-2017-001 Adoption du calendrier des assemblées ordinaires pour l'année 2017 incluant l'assemblée de janvier 2018**

CONSIDÉRANT que par sa résolution n° 16-3, du 27 janvier 2016, le conseil d'administration du RTC fixait au 25 janvier 2017, à 17 h 30, la première assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC à être tenue publiquement au cours de la présente année;

CONSIDÉRANT l'article 26 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

CONSIDÉRANT qu'il est également opportun, en prévision de l'adoption du calendrier des assemblées ordinaires de l'année 2018, de fixer la date de l'assemblée du mois de janvier 2018;

#### **Résolution 17-4**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Suzanne Verreault, appuyée par M<sup>me</sup> Anne Corriveau, il est résolu :

- d'adopter le calendrier des assemblées ordinaires du conseil d'administration du RTC à être tenues publiquement à la salle Armand-Trottier, 399, rue Saint-Joseph Est, Québec, pour l'année 2017, comme suit:

Le mercredi 22 février 2017	17 h 30
Le mercredi 29 mars 2017	17 h 30
Le mercredi 26 avril 2017	17 h 30
Le mercredi 31 mai 2017	17 h 30
Le mercredi 21 juin 2017	17 h 30
Le mercredi 30 août 2017	17 h 30
Le mercredi 27 septembre 2017	17 h 30
Le mercredi 25 octobre 2017	17 h 30
Le mercredi 29 novembre 2017	17 h 30

- de fixer au 31 janvier 2018, à 17 h 30, l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC à être tenue publiquement à la salle Armand-Trottier, 399, rue Saint-Joseph Est, Québec;
- de publier, dans les quinze (15) jours qui suivent la présente assemblée, dans un journal diffusé dans le territoire du RTC, un avis indiquant les dates, heures et lieux des assemblées ordinaires du conseil d'administration.

Adoptée à l'unanimité

### **DG-2017-002 Nomination d'un trésorier adjoint intérimaire**

CONSIDÉRANT que le 24 septembre 2014, par sa résolution n° 14-145, le conseil d'administration du RTC nommait M<sup>me</sup> Charline Rhéaume trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT que M<sup>me</sup> Rhéaume sera absente pour une période approximative d'un (1) an à compter du début de l'année 2017;

CONSIDÉRANT l'article 47 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général du RTC;

#### **Résolution 17-5**

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M<sup>me</sup> Marie France Trudel, il est résolu de nommer **M. Jonathan Marcoux CPA, CMA**, coordonnateur au budget et à l'analyse financière à la Direction des services administratifs, pour occuper la fonction de trésorier adjoint pendant l'absence de M<sup>me</sup> Charline Rhéaume, étant entendu que M<sup>me</sup> Rhéaume redevient titulaire de cette fonction sans autre formalité à son retour.

Adoptée à l'unanimité

**DCM-2017-001 Création de titres spéciaux – Festival d’été de Québec 2017**

CONSIDÉRANT l’article 12 du Règlement n° 230 concernant les titres de transport du Réseau de transport de la Capitale (RTC);

CONSIDÉRANT les articles 90 et 116 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

**Résolution 17-6**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Marie France Trudel, appuyée par M<sup>me</sup> Anne Corriveau, il est résolu :

- de créer et d’émettre un laissez-passer spécial de onze (11) jours consécutifs « FestiBUS illimité », valide durant le Festival d’été de Québec 2017, permettant les déplacements illimités sur l’ensemble du réseau du RTC;
- de créer et d’émettre un titre de transport spécial de dix (10) billets « FestiBUS 10 passages », valide durant le Festival d’été de Québec 2017 entre 10 h le matin et la fin du service, sur l’ensemble du réseau du RTC;
- de fixer comme suit les tarifs applicables à ceux-ci :

	Laissez-passer spécial 11 jours illimité « FestiBUS illimité »	Titre spécial 10 billets « FestiBUS 10 passages »
Toutes les catégories d'utilisateurs	30 \$	22 \$

- de publier ces tarifs dans un journal diffusé dans le territoire du RTC.

Adoptée à l’unanimité

**6. Divers**

Aucun item n’a été ajouté sous cette rubrique.

**7. Période d’intervention des membres du conseil**

Monsieur le président invite les membres du conseil à la période d’intervention.

Messieurs Rémy Normand et Patrick Voyer invitent les gens à venir au Carnaval de Québec et à bénéficier, notamment, des titres de transport avantageux pour les familles.

**8. Levée de l’assemblée**

L’assemblée est levée à 18 h 10.

\_\_\_\_\_  
Rémy Normand, président

\_\_\_\_\_  
Stéphanie Deschênes, secrétaire générale